

Assas

Session : Janvier 2018

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : *Droit international public I*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire du cours : M. le professeur Denis ALLAND

Document autorisé : Denis Alland, *Manuel de droit international* PUF - Les surlignages et post-it dans le livre sont autorisés, à l'exclusion de notes substantielles personnelles, manuscrites ou dactylographiées, de toutes photocopies, ou pages imprimées arrachées à, ou découpées dans, l'ouvrage autorisé et de tous les instruments et documents électroniques.

Traitez les cinq questions suivantes (attention à la pondération des questions) :

Question n° 1 (3 points) – Problèmes posés par l'adoption et l'entrée en vigueur du CETA

Question n° 2 (2 points) – Que penser de cette phrase de Vattel : « La première maxime générale sur l'interprétation est qu'il n'est pas permis d'interpréter ce qui n'a pas besoin d'interprétation » ?

Question n° 3 (2 points) – En quoi la décision n° 2004-496 DC, *Loi pour la confiance dans l'économie numérique* consacre-t-elle la primauté du droit constitutionnel français sur le droit de l'Union européenne ?

Question n° 4 (2 points) – Immunités et *jus cogens* dans l'affaire des Immunités (CIJ, 2012)

Question n° 5 (1 point) – Quelle est la condition posée par Grotius à l'existence d'une science juridique systématique ?
